



MAIRIE  
DE  
**COGGIA**



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 30 AOUT 2021  
N° 37

**Objet : Recrutement d'un vacataire**

**Date de la convocation :**  
25/08/2021

L'an deux mille vingt et un, et le lundi 30 août à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. COGGIA François, Maire

**Nombre de membres composants l'Assemblée :**  
11

ETAIENT PRESENTS : M. COGGIA François, M. AMPART Jean Claude, M. SPADA Sébastien, M. CERVIOTTI Jean Louis, Mme AIUTI Dominique, Mme BIFERALLI Martine, M. LAPORTE Bernard, M. MALATESTA Ludovic.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 11

**Nombre de membres présents :** 08

ABSENTS : Mme ANDREI Brigitte, M. RAFFALLI Louis.

**Nombre de votants :** 09

**Quorum :** 06

ABSENT REPRESENTE : M. COGGIA Jean Dominique donne procuration à M. COGGIA François

**Secrétaire de séance**  
M. COGGIA François

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

Recrutement pour exécuter un acte déterminé,  
Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,  
Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer l'entretien des biens communaux et pour une durée de 1 an.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base du SMIC horaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

### DECIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour une durée de 1 an.

ARTICLE 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base du SMIC horaire.

ARTICLE 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget

ARTICLE 4 : de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Monsieur le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASTIA dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre.



François COGGIA

